

REGLES PRATIQUES

Fiche AERO - 0104/1

Problème posé :

Peut-on mettre les termes « maintenance, entretien, réparation » dans un libellé de certification EN 9100 ?

Concerne les exigences suivantes :

ISO 9001 : 2008	ISO 14001 : 2004	OHSAS 18001 : 2007	ILO OSH : 2001	EN 9100 : 2009
				§ 1.2

Autre :

Réponse:

La réponse est oui, mais sous certaines conditions.

Dans un premier temps, rappelons que la norme EN 9100 : 2009 est destinée à être utilisée par les organismes qui conçoivent, développent et/ou fabriquent des produits aéronautiques et/ou spatiaux et/ou de défense.
(cf. §1.2 de l'EN 9100)

Les termes cités dans la question peuvent être utilisés dans un libellé EN 9100 : 2009 si et seulement si :

- La maintenance, entretien, réparation concerne les équipements produits par l'organisme lui-même, et
- L'activité principale de l'organisme reste de la fabrication de produits aéronautique et/ou spatiaux et/ou de défense, et
- Un seul système qualité couvre l'ensemble des activités de production et de maintenance, entretien, réparation, et
- L'activité/l'entité de maintenance, entretien, réparation ne fonctionne pas de façon autonome (dépend de la même direction, est intégrée à la cartographie des processus du SMQ, est pilotée en central...)

Mot(s) clé(s):

Champ d'application, libellé

Date de création : 13/12/2012

Date de modification : /

© Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite en dehors d'une demande expresse d'AFNOR Certification ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite.
Pour toutes remarques ou suggestions, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : « regles-pratiques@afnor.org ».